

« **Reconstruire l'urbanité dans la république** »

Luc Gwiazdzinski, géographe (\*)

« Il n'y a rien d'inhumain dans une ville,  
sinon notre propre humanité »,  
Georges Perec

**Vers une civilisation urbaine**

Les «violences urbaines» ont remis la ville au coeur des débats. On aurait pu espérer une entrée en matière moins douloureuse. Pourquoi avoir attendu ces affrontements pour redécouvrir l'espace de vie de près de 80 % des Français ?

Inhibés par la dialectique « ville-campagne », nous n'avons pas encore pris toute la mesure du phénomène urbain. En un siècle, la population des villes a été multipliée par douze et, dans moins de dix ans, la majorité de la population mondiale sera urbaine. Ce basculement est sans précédent dans l'histoire de l'Humanité. Nous entrons dans «le temps des villes» et nous n'y sommes guère préparés. Une question célèbre de Lewis Mumford résume toute l'ambiguïté de ce mouvement : «La ville disparaîtra-t-elle ou bien le monde entier m deviendra-t-il pas un ensemble urbanisé, ce qui serait pour la ville une autre façon de disparaître?». Nous n'aurions plus besoin des villes comme outils de production et pourtant elles n'ont jamais été aussi nombreuses et étendues. Comme l'a souligné Roland Castro, « le désir de ville a succédé au besoin de ville ».

Si la ville domine la civilisation contemporaine, nous restons bien démunis face à ses dysfonctionnements économiques, sociaux ou environnementaux. Quelques travaux pionniers et l'inflation actuelle de colloques sur ce thème, ne peuvent malheureusement pas compenser vingt années durant lesquelles la pensée sur la ville a piétiné. En terme opérationnel, les dispositifs mis en place dans le cadre de la «politique de la ville» ont souvent montré leurs limites.

De nouveaux outils d'interventions sont aujourd'hui à inventer, un nouvel urbanisme et un véritable projet urbain doivent être définis. La dégradation rapide de la situation dans les «banlieues», la nécessité de réagir face à l'urgence, ne doivent pas générer une nouvelle cécité mais plutôt nous inciter à ouvrir une réflexion plus large sur la ville et la société.

**Crise de la ville, de la société et du modèle républicain**

C'est dans les villes que se joue l'avenir de notre société. Restera-t-elle - comme le veut notre constitution - une société d'individus libres et égaux ? Ne risque-t-on pas une « dérive à l'américaine » vers une société de «communautés et de quotas». La réponse dépend bien de la capacité de nos villes, lieux par excellence de la rencontre, de l'échange et du brassage à opérer efficacement l'intégration. En sont-elles encore capables ? On serait tenté de répondre par la négative à la lumière des violences qui secouent certains quartiers, manifestations visibles du malaise qui traverse la société et s'exacerbe dans l'espace urbain, à la fois lieu de rassemblements et de différenciation. La ville cristallise les conflits d'une société en pleine mutation. Dans les médiations affaiblies (associations, syndicats, partis...), ne jouent plus leur rôle de régulation. Les «machines à intégrer» (entreprise, école) ont déserté ou se sont essouffées. La famille et l'école ne sont plus les centres d'apprentissage des droits et des devoirs. Coïncé entre les contraintes et la

mondialisation de l'économie, l'émergence de l'Union européenne et le réveil des identités, le «modèle français» souffre ; le pacte républicain se lézarde. Ces problèmes, très « lisibles» dans l'espace urbain, dépassent de loin l'échelle du quartier et de la ville. Face à ces transformations rapides, le modèle républicain d'intégration doit s'affirmer fortement ou accepter d'évoluer. Les risques de désagrégation de l'unité nationale sont sérieux.

### **Espace éclaté, ségrégation, incivilités et sentiment d'insécurité**

La ville n'est plus le lieu de production, de liberté et d'égalité qui a fait rêver les philosophes. L'a-t-elle jamais été ? Rien n'est moins sûr. Le gigantisme n'a rien arrangé ; soumises aux lois du marché et inscrites dans la compétition des villes à vocation internationale, nos métropoles se sont fragmentées sur la base de critères fonctionnels, socio-économiques, voire ethniques. La spécialisation des quartiers en espaces résidentiel, de travail, d'achats, de formation de loisirs ou de culture éloignés les uns des autres, nous impose un incessant «zapping spatial». Sans ce mélange des fonctions, des activités et des hommes, la «ville en miettes», véritable «archipel urbain», ne socialise pas et n'intègre plus. L'habitant n'a plus toujours conscience d'appartenir à un même ensemble. La fracture sociale se double ici d'une fracture spatiale.

Plus grave, certains quartiers délaissés par les classes moyennes connaissent des processus cumulatifs de dévalorisation : la ségrégation spatiale ne traduit plus seulement la ségrégation sociale et économique, elle l'entretient et l'accélère laissant des populations sans travail et sans avenir condamnées au désespoir et à la révolte. Les «violences urbaines», actes délictueux (vols, agressions...) et autres incivilités (vandalisme, bruit, comportements agressifs...) se multiplient, participent à l'autodestruction du quartier et contribuent à l'émergence d'un sentiment d'insécurité qui détruit le lien social et effraie « ceux du dehors».

Le fossé se creuse chaque jour davantage entre, d'un côté les centres villes musées - décors de villes abandonnés aux commerces franchisés -, les centres d'affaires et les quartiers résidentiels et, de l'autre, des « quartiers en relégation » qui cumulent les handicaps et concentrent les tensions.

### **Déficit de citoyenneté**

Le principal aspect de la crise urbaine est le déficit de démocratie locale. Le citoyen a peu l'occasion de formaliser ses besoins et de présenter ses exigences par le canal des institutions en place. Dans les grandes villes, les maires sont nécessairement loin de leurs administrés et, malgré la mobilisation d'associations pionnières, les habitants sont rarement acteurs du changement. Leur besoin d'identification et de reconnaissance est trop souvent négligé au profit d'une gestion technocratique des agglomérations. La démocratie participative reste une idée généreuse et la lisibilité des habitants sur la politique urbaine demeure limitée ou confondue avec la politique de communication municipale. Le problème prend une acuité particulière dans les quartiers en difficultés, là où le sentiment de dépossession est le plus vif. La citoyenneté - c'est-à-dire le droit d'une personne à intervenir sur une décision qui la concerne - est en panne : une grande proportion des habitants ne vote pas (les étrangers privés de ce droit) ou ne vote plus suite aux promesses non tenues. Peu d'élus ou de responsables du monde économique y résident. Comment espérer dans ces conditions que les quartiers se prennent en main ? Comment éviter le clientélisme et empêcher que le malaise s'exprime directement dans la rue ?

L'obligation de citoyenneté doit s'imposer. Il serait impensable de laisser s'organiser des

XXXXXX

## **Réinventer la cité et définir le droit à la ville**

L'enjeu essentiel est d'assurer la coexistence des groupes sociaux, des cultures, des langues, des religions et des activités sur un même espace. Il faut chercher à «reconstruire l'urbanité », réinventer la Cité, redéfinir les devoirs et les droits de chacun.

Voilà pour les principes. La réalité est tout autre : nos villes fonctionnent mal et les droits fondamentaux n'y sont plus toujours garantis. L'accès et le droit au logement ne sont-ils pas prévus à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme ? On suivra le philosophe Jean-Paul Dollé, qui rappelait récemment que des «zones de non-droit» existaient bel est bien, c'était « *dans ce qu'ont à vivre quotidiennement les habitants de ces zones : l'absence des droits que la constitution de 1958 assure à tous les habitants qui vivent en France, étrangers inclus - droit au logement, droit à l'instruction, droit aux soins* ».

Il y a loin de la réalité quotidienne des rues de nos cités à l'ambitieuse « Déclaration européenne sur le droit à la ville » de 1992 : «*Considérant que l'exercice de tous les droits après doit être fondé sur une solidarité et une citoyenneté responsables, impliquant également l'acceptation de devoirs, les citoyens des villes européennes ont droit à la sécurité, un environnement sain et non pollué, l'emploi, le logement, la mobilité, la santé, le sport et les loisirs, la culture, l'intégration multiculturelle, une architecture et un environnement physique de qualité, la coexistence harmonieuse des fonctions, la participation, un développement économique, un développement durable, l'accès à un large choix de biens et services, les ressources et richesses naturelles, l'épanouissement personnel, la collaboration entre municipalités, les mécanismes et structures financières, l'égalité...* ».

## **Explorer les pistes du développement local urbain**

L'approche sociale du problème des quartiers a montré ses limites. Il serait souhaitable de susciter l'émergence de démarches de développement local qui dépassent cette seule dimension pour embrasser le domaine économique. Initiées à l'échelle de chaque quartier, elles permettraient de mobiliser l'ensemble des partenaires publics ou privés (individus, associations, élus, entreprises, banques, commerçants, artisans, services de l'Etat et des collectivités...) autour de l'élaboration d'un projet global de développement économique et social.

Des « chartes de développement de quartiers » pourraient être contractualisées avec les collectivités et l'Etat sur la base de ce projet - à l'image de ce qui se fait en milieu rural. Des associations de développement urbain « pilotées » par les entreprises et les acteurs de la société civile du quartier - en liaison avec les collectivités - et animées par un chargé de mission en seraient les supports. Structures économiques de proximité, catalyseurs du développement économique du quartier, interfaces souples, pérennes et clairement identifiées entre le monde économique et les institutions, lieux de rencontre des acteurs du quartier et relais des organismes de développement départementaux et chambres consulaires, elles auraient pour mission le maintien et le développement des activités économiques du quartier, la revitalisation commerciale, l'identification et la valorisation des capacités d'accueil d'activités (petites zones, friches, locaux...), le repérage ou le soutien aux porteurs de projets, la promotion de l'image du quartier et de ses potentiels à l'intérieur et vers l'extérieur (inventaire des activités, services...). Les «entreprises citoyennes» devraient trouver dans ces opérations un défi à la hauteur de leurs ambitions (financement, locaux, partenariat, tutorat, mise à disposition de cadres...). De telles expériences commencent à voir le jour.

Cette approche transversale à l'échelle des quartiers ne doit cependant pas se transformer en

nouvelle idéologie du « vivre et travailler dans le quartier ». Elle doit être pensée dans le cadre d'une politique globale de développement de l'agglomération. Il ne s'agit surtout pas de valider une territorialité à deux vitesses à travers des politiques d'intervention trop localisées. Il faut éviter de favoriser la dualisation de la société si souvent dénoncée à travers l'image de la « fracture sociale »: d'un côté, une « société de la mobilité » et des citoyens de première classe inscrits dans l'économie internationale ; de l'autre, une « société de la proximité », avec des habitants cantonnés dans des territoires à la dérive et condamnés à des réponses locales ? Il ne s'agit pas de renforcer l'effet de ghetto en gérant les quartiers comme des « réserves de solidarité » ? Il faut intervenir à la fois sur la mixité des fonctions et des populations et favoriser l'articulation et l'ouverture sur l'extérieur (transports en commun, formations, implantations d'activités...) ?

### **Utiliser de nouveaux moyens d'intervention ?**

Les grands axes du futur « Plan national d'intégration urbaine » - priorité du nouveau gouvernement - semblent s'inscrire dans cette philosophie : « restauration de la présence de l'Etat, développement de l'activité, diversification de l'habitat, restructuration des quartiers, association des habitants ». On peut cependant craindre que les moyens financiers dégagés pour ce « Plan Marshall » n'atteignent pas les 150 milliards de francs sur 5 ans demandés par Adil Jazouli dès 1992. Sur le papier, les fameuses « zones de redynamisation urbaine » prévues dans le cadre de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire pourraient intéresser les entreprises. Certains n'ont pas hésité à parler de « zones franches » au regard de l'imposante liste d'incitations fiscales proposées : exonération de la taxe professionnelle, exonération d'impôt sur les sociétés, exonération d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, réduction de la taxe départementale de publicité foncière, intervention du nouveau Fonds national pour le développement des entreprises, réduction de 6 à 0 % des taux de droits de mutation sur les fonds de commerce, amortissement accéléré et exonération des charges sociales patronales pour l'embauche du 4ème au 49ème salarié, prise en charge anticipée par l'Etat des cotisations d'allocations familiales.

Encore faudrait-il que les zonages tiennent compte de l'offre actuelle en matière de zones d'activités et locaux d'accueil ainsi que des développements futurs en termes de surfaces à travers le « programme URBAN » ou les « surfaces disponibles. Sans quoi, ces dispositions ne concerneront aucun entrepreneur. A ce titre, seules les rumeurs faisant état d'une éventuelle « mise sous tutelle de l'Etat de certains quartiers » sont étonnantes. Une telle décision irait à l'encontre de cette démarche globale de développement urbain et participerait au phénomène de stigmatisation des quartiers et de diabolisation de leurs habitants.

L'Union Européenne peut également être mobilisée sur certains projets, apporter des fonds ou permettre les échanges d'expériences à travers le « programme URBAN » ou les « projets pilotes urbains » prévus au titre de l'article 10 du règlement du FEDER, Fonds Européen de Développement Régional (1995-1999) dont les appels d'offre devraient bientôt être publiés.

### **Changer notre regard sur la ville et ses banlieues**

Territoires complexes et multiformes, les « banlieues » sont aussi de formidables espaces d'innovation sociale, économique et culturelle où s'invente la société de demain. Nous devons modifier notre regard et nos pratiques pour que les « cités de la peur » deviennent des « territoires

de projets» capables d'assurer la mobilité sociale et spatiale de leurs habitants, leur intégration et leur inscription dans la modernité.

Ce sont les marges qui font évoluer les systèmes ou, dixit un ami sociologue : « ce n'est pas au centre du terrain que l'on marque les buts ». «Jusqu'ici tout va bien... » Vive la ville !

(\*) **Luc Gwiazdzinski est géographe.** Enseignant en aménagement et urbanisme à l'Université Joseph Fourier de Grenoble (IGA), il est responsable du Master Innovation et territoire et Président du Pôle des arts urbains. Chercheur au laboratoire Pacte (UMR 5194 CNRS) associé au MoTU (Université Bicocca et Politecnico de Milano) et à l'EREIST (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), il oriente des enseignements et ses recherches sur les questions de mobilité, d'innovation métropolitaine et de chrono-urbanisme. Expert européen, il a dirigé de nombreux programmes de recherche, colloques internationaux, rapports, articles et ouvrages sur ces questions : *Urbi et Orbi. Paris appartient à la ville et au monde*, 2010, L'Aube ; *Nuits d'Europe*, 2007, UTBM ; *Périphéries*, 2007, L'harmattan ; *La nuit dernière frontière de la ville*, 2005, L'Aube ; *Si la ville m'était contée*, 2005, Eyrolles ; *La nuit en questions* (dir.), 2005, L'Aube ; *La ville 24 heures /24*, 2003, L'Aube. Il a également dirigé une agence des temps et des mobilités, une agence de développement et une agence d'urbanisme et développement durable.

**Citer l'article :**

GWIAZDZINSKI L., 1995, "Reconstruire l'urbanité dans la République", *Revue Inter-Régions* n° 193, décembre 1995, p. 27-31

**Contact :** [luc.gwiazdzinski@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:luc.gwiazdzinski@univ-grenoble-alpes.fr)